

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 08.12.2025 / 04

LUNDI 08 DECEMBRE 2025 à 18 HEURES 30

**SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 37

Nombre de pouvoirs : 5

Absents sans pouvoirs : 27

Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **08 Décembre**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents :

- Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Murielle BERTON, Mr Franck BOMAL, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONT, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Daniel HOULEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Josette BRACONNIER, pouvoir à Mme Martine DESHAYES
- Mme Géraldine DE BONAFOS, pouvoir à Mr Bernard DORIO
- Mr Alain FOUQUET, pouvoir à Mr Roland BAUCHET
- Mme Sylvaine HOULEMARE, pouvoir à Mr Daniel HOULEMARE
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONT

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Colette FONTAINE
- Mme Edwige HAYS
- Mme Pascale PAYNEL
- Mr Philippe SOETAERT

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Jack BOISJOLY
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Frédéric CANET,
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Violaine GAUDEMÉR
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mr Arnauld JERU
- Mr Denis LE GOUT
- Mme Jeannine LECLERC
- Mr Philippe LESAULNIER
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Nathalie ZEYMES est désignée secrétaire de séance.

VENTE A LA SCI JLMTC (ENTREPRISE POUCHIN-DUVAL) D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AI N°159, 156 et 421 EN PARTIE SITUÉE BOULEVARD TIMMERMAN A LIVAROT

Afin d'agrandir leur entreprise familial SARL POUCHIN - DUVAL, la SCI JLMTC souhaite acquérir auprès de la Commune de Livarot - Pays d'Auge les parcelles enclavées sisées Boulevard Timmerman à Livarot cadastrées AI n°156 pour une contenance de 1307 m², n°159 pour une contenance de 413 m² et n°421 pour une emprise de 249 m² (bornage en cours) soit un total de 1969 m².

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des Domaines en date du 22 Avril 2025 fixant la valeur vénale à 6,00 € avec un abattement de 30 % du fait de l'enclavement des parcelles cédées et avec une marge d'appréciation de +/- 10 % ;

Le Conseil Municipal devra :

- Accepter la vente des parcelles sises boulevard Timmerman à Livarot énumérées ci-dessus pour la somme de 7 443,00 € soit environ 3,78 € m² conformément à l'avis des Domaines du 22 Avril 2025 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec la SCI JLMTC ou avec toute autre personne physique ou morale de son choix ;
- Préciser que l'ensemble des frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- Désigner Maître GSCHWEND pour rédiger l'acte de vente ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour concrétiser cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la vente des parcelles sises boulevard Timmerman à Livarot énumérées ci-dessus pour la somme de 7 443,00 € soit environ 3,78 € m² conformément à l'avis des Domaines du 22 Avril 2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec la SCI JLMTC ou avec toute autre personne physique ou morale de son choix ;
- PRÉCISE que l'ensemble des frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- DESIGNE Maître GSCHWEND pour rédiger l'acte de vente ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour concrétiser cette vente.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 09 Décembre 2025.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

